

L'action de François Fillon, comme ministre et comme Premier ministre, a toujours été guidée par un principe simple : pour que notre pays soit performant, il faut qu'il ait un système éducatif excellent, à contre-courant de l'égalitarisme promu par la gauche.

Pourtant depuis longtemps, les ministres de l'éducation nationale ont souvent entrepris des réformes qui n'ont pas abouti aux effets escomptés, faute de temps parfois, mais surtout parce qu'elles se sont heurtées aux rigidités d'un **des systèmes les plus lourds et les plus centralisés au monde**. Ces réformes se sont souvent construites sans que les enseignants, les élèves et les parents d'élèves n'en comprennent la cohérence ni l'objectif recherché.

Depuis deux ans, la politique du gouvernement se caractérise par un **grand bond en arrière** : réforme des rythmes scolaires non concertée, remise en cause des avancées fondamentales apportées par les gouvernements précédents et notamment de l'aide individualisée à l'école, des évaluations des élèves, des internats d'excellence ... tout cela en ajoutant sans cesse des moyens. Or la France consacre 6% de son PIB à l'éducation et les comparaisons internationales montrent que ce n'est pas le niveau de dépenses qui compte, mais la bonne utilisation des importants moyens que nous y consacrons. **Il est triste que notre pays n'ait pas de bons résultats dans la plupart des évaluations internationales de l'éducation.**

**Parce que tout commence par là**, une transformation profonde et un vrai objectif qualitatif sont nécessaires dans l'enseignement scolaire: sur les contenus enseignés, sur l'organisation du système et sur le rôle des enseignants et des parents.

### 1) Des programmes scolaires recentrés sur les fondamentaux

- Avancer la scolarité obligatoire à 5 ans (au lieu de 6) afin de donner aux élèves de l'école primaire une année supplémentaire d'apprentissage de la lecture
- A l'école : consacrer les trois quarts du temps scolaire à l'école à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul et des grandes dates de l'histoire
- Mettre fin à l'interdiction des devoirs après la classe en primaire (devoirs faits à la maison, ou à l'école pour ceux qui le souhaitent)
- Faciliter la transition école / collège : en sixième et cinquième, pas plus de 5 enseignants
- Au collège : approfondissement des savoirs fondamentaux et ouverture sur le monde et l'environnement économique (langues, économie, numérique, environnement)
- Au lycée : permettre à chaque élève de se consacrer en première et terminale à ses matières dominantes afin de mieux réussir son entrée dans l'enseignement supérieur
- Allonger le temps scolaire : examens du brevet et du baccalauréat passés début juillet
- Revaloriser le baccalauréat : 4 épreuves, une en français et trois dans les dominantes de la série, les autres disciplines étant notées en contrôle continu.

### 2) Une ouverture plus grande sur le monde

- Créer et utiliser effectivement des moyens numériques, en faisant appel à des spécialistes pour aider les enseignants à organiser de nouveaux modes d'enseignement en classe
- Prévoir au collège trois semaines de découverte de métiers accessibles par l'apprentissage
- Renforcer l'anglais à tous les niveaux avec des semaines intensives de pratique orale et une utilisation plus grande du numérique

### **3) L'apprentissage voie d'excellence du secondaire au supérieur**

- Mieux préparer les jeunes à un métier correspondant aux bassins d'emploi en donnant aux régions - plutôt qu'aux rectorats – toute la responsabilité de l'enseignement professionnel
- Mobiliser tout le pays en faveur de l'apprentissage à 15 ans et redéployer les fonds destinés aux emplois aidés vers les aides aux entreprises pour favoriser l'embauche d'apprentis et pour augmenter leurs rémunérations

### **4) Le sens de l'effort et de l'autorité réaffirmé**

- Rétablir au collège la note de vie scolaire supprimée par le gouvernement socialiste
- Permettre aux chefs d'établissement d'exclure les élèves les plus perturbateurs et prévoir leur accueil dans des établissements chargés de les remettre sur la voie des apprentissages fondamentaux tout en corrigeant leur comportement
- Laisser les conseils d'administration libres de se prononcer sur la tenue des élèves

### **5) Des écoles, des collèges et des lycées plus autonomes pour être plus efficaces**

- Maintenir la responsabilité de l'Etat pour la définition des principes et des programmes, du niveau exigé des professeurs et l'organisation des examens nationaux
- Donner aux directeurs d'école de réels pouvoirs de promotion des professeurs
- Confier la présidence du conseil d'administration à une personnalité extérieure
- Donner aux chefs d'établissement du second degré le droit de recruter les enseignants
- Confier aux établissements le choix des modes de soutien aux élèves qui en ont besoin
- Donner à l'établissement le pouvoir d'organiser le temps scolaire en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative
- Rendre obligatoire la présentation au conseil d'administration des résultats de l'évaluation de la performance scolaire

### **7) Des enseignants valorisés, plus présents, mieux formés et rémunérés**

- Revaloriser les traitements, en maîtrisant les effectifs et en développant une part « mérite » dans le salaire
- Inscrire l'accompagnement des élèves et des jeunes professeurs dans les missions du professeur en augmentant progressivement le temps de présence dans l'établissement
- Renforcer les capacités pédagogiques des enseignants en leur apportant une formation solide sur les recherches scientifiques dans les mécanismes d'apprentissage des enfants
- Créer un système automatique d'accompagnement des enseignants en difficulté

### **8) Des parents vraiment associés à la vie scolaire**

- Consulter obligatoirement tous les parents sur les grandes décisions de l'établissement
- Faire élire par tous les parents un parent vice-président du conseil d'administration
- Renforcer l'implication des parents dans l'éducation scolaire et notamment dans le suivi des résultats ou l'organisation de la vie scolaire (calendrier des contrôles)
- Informer les représentants des parents du profil des postes d'enseignants à recruter
- Prendre l'avis des parents dans toute évaluation portant sur l'établissement